



Bulletin trimestriel de
Collonges, Écorans, Pierre &
Villard

Janvier 2018 – n° 38



L'ÉDITO du MAIRE



L'équipe municipale

2017 s'en est allé, chassé par 2018. Les passionnés de sports d'hiver pourront s'adonner aux joies de la glisse, des balades en raquettes, car la neige recouvre abondamment nos sommets montagneux. Notre commune comme chaque année grâce aux bénévoles du Comité d'Embellissement s'est parée de sapins décorés avec goût et couleur. Les guirlandes lumineuses apportent leur note pour parachever cette ambiance de fête.

Lors de la **cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 au foyer rural**, je vous donnerai en détail les travaux réalisés en 2017 et les projets que l'équipe municipale souhaite réaliser en 2018. Je vous attends nombreux pour cette amicale rencontre. En attendant, je vous souhaite des vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Amicalement,

André Duparc

QUE S'EST-IL PASSE A COLLONGES ?

Arts sans frontières, Yvon Raisin expose à Collonges



Du 4 au 19 novembre, Monsieur **Yvon Raisin, peintre et sculpteur** nous a fait l'honneur d'exposer ses sculptures dans la salle de musique qui fait face à la bibliothèque. Vous connaissez probablement déjà l'œuvre de cet artiste qui utilise des outils anciens en les détournant avec imagination. Il a d'ailleurs fait don de la Pélerine, que vous pouvez admirer devant la Poste à Collonges. Cette fois-ci c'est un univers merveilleux qui a su ravir petits et grands et qui s'est offert à nous. Notre village a la chance de pouvoir accueillir de tels évènements grâce au travail des associations, telles qu'Arts sans frontières, dont Madame **Solange Ortiz** en est la présidente.

Nina Nury

Repas du CCAS

Cette année encore, vous étiez nombreux à avoir répondu à l'invitation de Monsieur le Maire pour ce **banquet** qui constitue une précieuse occasion d'échanges et de partages. Vous étiez 82 inscrits en comptant les membres du CCAS qui se joignent à vous pour partager ce moment convivial. L'après-midi s'est déroulé autour d'un repas festif entièrement réalisé par les commerçants de Collonges.

Mireille Morel

Téléthon 2017 L'année de tous les records.



Avec **29 581 euros de collecte reversée à L'AFM**, les escargots de Collonges peuvent être fiers du résultat final, ils ont bien marqué le 20ème anniversaire du Téléthon de Collonges !

Quel chemin parcouru depuis 1997, date du lancement du Téléthon à Collonges grâce à une équipe de pompiers dirigée par Yves Réthouze. Dès la première année, 1000 douzaines d'escargots ont été préparées pour la vente et la dégustation sur place pour 1000 habitants, population de Collonges en 1997. La mobilisation de la population a été spectaculaire avec

une forte participation de jeunes concernés par ce problème des maladies génétiques évolutives et incurables. Le résultat financier obtenu grâce à la vente d'escargots ainsi que les recettes de plusieurs autres activités ont permis de collecter 43 426 francs soit 6620 euros.



Vingt ans après, 2800 douzaines sont farcies pour 2300 habitants environ, depuis quelques années, une nouvelle structure a été créée « les Escargots de Collonges » l'équipe dirigeante a changé, mais toujours aussi motivée, elle a su mobiliser une équipe de bénévoles dynamiques, et également mener à bien un nouveau défi pour 2017 date

anniversaire, collecter le maximum de fonds au profit de l'AFM avec des animations de qualité pour ces deux jours de fêtes qu'est le Téléthon. Depuis ces nombreuses années la collecte a toujours évolué.

2017 est un bon cru, c'est le 21ème don à l'AFM Téléthon, soit une collecte globale de 360 854 euros.

Toute l'équipe de bénévoles des Escargots de Collonges remercie ses fidèles et généreux sponsors qui soutiennent son action, toutes les personnes qui chaque année viennent assister à nos deux jours de fête, l'équipe remercie également Yves Réthouze qui était présent vendredi soir pour assister à cette belle fête anniversaire du Téléthon de Collonges

En 2018, devenez bénévoles, venez nous rejoindre dans ce grand élan de solidarité !

Fête de Noël du Sou des écoles

Cette année, vous avez été très nombreux à rejoindre le Sou des écoles qui compte aujourd'hui 28 membres actifs ! C'est une excellente nouvelle car pour que nos manifestations soient réussies nous avons toujours besoin de vous. La dernière en date, la fête de Noël des enfants, s'est déroulée le 15 décembre dernier et ce fut avec un réel plaisir que nous vous avons accueillis aussi nombreux. Nous tenons sincèrement à remercier tous les acteurs de cette très belle fête, la mairie qui se rend toujours disponible, les enseignants qui ont pris une belle part à la fête et qui ont transformé nos enfants en stars d'un soir, tous les commerçants qui nous ont offerts de

très jolis lots pour notre tombola et Gaël notre super traiteur qui encore une fois nous a régales ! Un grand merci, à vous les parents qui êtes toujours présents et bien sûr à tous nos membres du Sou qui font un boulot formidable et qui se retrouvent barmen, DJ, GO ou serveurs d'un soir ! Par ailleurs, les ventes de chocolats et de livres de recettes ont été un succès ! Il nous reste quelques exemplaires de livres de recettes disponibles pour les retardataires !! Il nous tarde de vous retrouver le **2 mars** pour fêter le **Carnaval** où même les grands auront le droit de se déguiser ! A très vite pour de nouvelles aventures,

Le sou des écoles

Tartifête d'Ecorans



Dimanche 17 décembre, la Jeunesse d'Ecorans vous invitait pour la deuxième année consécutive au terrain de pétanque d'Ecorans pour sa Tartifête! Suite au succès de l'année dernière, de nombreux villageois ainsi que les anciens membres des jeunesses de Collonges et d'Ecorans se sont déplacés malgré le froid pour célébrer les fêtes de fin d'année dans la joie et la bonne humeur. Au programme, la tartiflette du traiteur « Pile Poêle » sur place ou à emporter, la soupe à l'oignon d'Alain Monier, le vin chaud et le punch de la Jeunesse ! Pour finir en beauté nous nous sommes retrouvés en musique autour du feu pour manger un barbecue en plein mois de décembre avec les plus motivés. La Jeunesse remercie tous les participants, tout particulièrement nos parents, pour l'aide qu'ils nous ont apportée et vous dit à l'année prochaine !

QUOI DE NEUF ?

CAUE de l'AIN



Propriétaires, vous souhaitez **construire**, **agrandir** ou **réhabiliter** votre habitation.

Vous pouvez bénéficier de l'aide **gratuite** d'un **architecte-conseiller** du CAUE de l'Ain, organisme départemental créé par la loi sur l'architecture de 1977.

Avant d'engager les formalités administratives comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, vous pouvez **contacter le CAUE** pour convenir d'un rendez-vous avec un architecte-conseiller qui vous rencontrera sur le terrain pour vous conseiller.

Un compte-rendu de visite vous sera transmis, ainsi qu'au maire de votre commune.

Vous resterez les seuls maîtres de votre projet mais vous éviterez ainsi beaucoup d'embûches.

Téléphone : 04 74 21 11 31 - Mail : contact@caue-ain.com
Pour plus d'informations sur les conditions de notre conseil,
consultez le site internet du CAUE «www.caue01.org» rubrique «particuliers»



Comprendre la Prime Isolation

QU'EST-CE QUE LA PRIME ISOLATION ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

POURQUOI ISOLER SES COMBLES ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions :

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants :

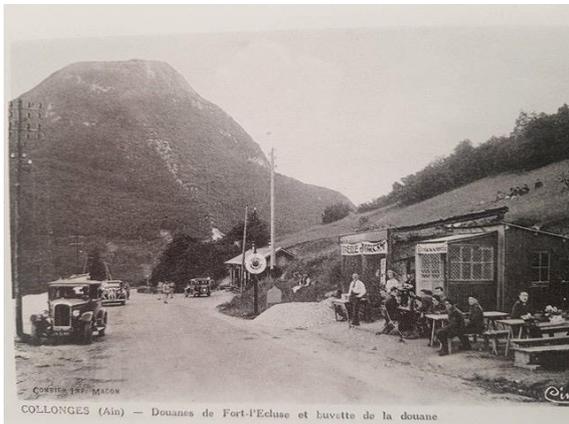
Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

LA PRIME ISOLATION : CUMULABLE AVEC D'AUTRES SUBVENTIONS

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le [coup de pouce économies d'énergie](#), la [prime isolation](#) ou encore le [CITE](#). De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La zone franche du Pays de GEX



À la suite d'une intervention de Voltaire résidant à Ferney auprès du roi de France, une première franchise fut accordée au pays de Gex en 1776. Celle-ci disparu après l'annexion des territoires du Genevois par la France et la création du département du Léman en 1798 avec pour chef-lieu Genève. La défaite des armées de Napoléon 1 scelle les nouveaux contours du Pays de Gex. Six communes dont Versoix, Collex-Bossy, Le Grand Saconnex, Pregny, Vernier et Meyrin soit (49,3 Km² et 3343 habitants) sont cédées à la Suisse et une nouvelle zone franche est instaurée par le traité de Paris le 20 Novembre 1815. La ligne des douanes Françaises sera située à l'ouest des crêtes

du Jura dans la vallée de La Valserine entre le pont de Coupy à Bellegarde et le col de la Faucille. Les légumes frais, œufs, lait, volailles, foin et raisins entreront dans la cité de Calvin en franchise de droits de douane pour nourrir les Genevois. Au lendemain de la première guerre mondiale la France essaie de ramener sa frontière douanière a sa frontière géographique et après une condamnation par la cour de justice internationale de La Haye elle se doit de rétablir la zone franche au plus tard le 1er Janvier 1934, ce qu'elle fait, non plus jusqu'à la Valserine mais désormais au crêtes du Jura avec un poste de douane à Collonges et au col de la Faucille. L'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen le 12 Décembre 2008 a pour conséquence le démantèlement de la plupart des bureaux fiscaux et des postes de douanes de Collonges et du col de La Faucille.

Emmanuel Deville

Bibliothèque municipale

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur évolue, désormais des pénalités forfaitaires seront appliquées en cas de retard dans la restitution des livres.

Ces pénalités s'appliqueront comme suit :

- ➔ Dès 7 jours de retard : pénalité de 1€.
- ➔ Dès 14 jours de retard : pénalité de 3€.
- ➔ Dès 21 jours retard : pénalité de 5€.

La pénalité forfaitaire s'appliquera pour l'ensemble des documents en retard empruntés par un lecteur. D'autre part l'abonnement adulte passe à : 8€.

Tarif :

- Moins de 18 ans : gratuit
- Plus de 18 ans : 8€ (valable 1 an à compter de la date d'inscription)

Prêt :

Droit au prêt :

→ Jusqu'à : **6 documents**,
Limité à :

- 2 nouveautés
- 2 livres-audio, livres-Cd, CD ou Cd-Rom

Durée du prêt :

→ Jusqu'à : **4 semaines**.

Prolonger le prêt :

→ **1 seule fois** pour 4 semaines, sauf nouveautés et documents réservés.

La prolongation doit être demandée à la bibliothèque, au plus tard le jour de retour prévu.

Horaires :

- **Mercredi de 15h00 à 18h30**
- **Vendredi de 16h30 à 18h30**
- **Samedi de 10h00 à 12h00**

Comme d'habitude, la bibliothèque sera **ouverte** pendant les vacances scolaires de février.

Bonne année 2018, bonne lecture et à bientôt

Bibliothèque municipale

60 Grand' Rue

04 50 56 72 06

bibliotheque.collonges@orange.fr

www.collonges.fr/bibliotheque



FETES ET EVENEMENTS

	<i>Événement</i>	<i>Lieu</i>	<i>Qui organise ?</i>	<i>Contact</i>
<i>Vendredi 12 janvier à 18h30</i>	<i>Cérémonie des Vœux du Maire</i>	<i>Foyer Rural</i>	<i>Mairie</i>	<i>collonge@ccpg.fr 04.50.59.61.25</i>
<i>Vendredi 2 mars</i>	<i>Carnaval</i>	<i>Foyer rural</i>	<i>Sou des écoles</i>	<i>soucollonges@yahoo.fr 06.85.81.32.53</i>
<i>Dimanche 11 mars</i>	<i>Belote</i>	<i>Foyer rural</i>	<i>Société de Chasse</i>	<i>mdesmaris01@gmail.com 07.89.55.72.88</i>
<i>Mercredi 14 mars De 16h30 à 19h30</i>	<i>Don du sang</i>	<i>Foyer rural</i>	<i>Amicale Donneurs de Sang Collonges et environ</i>	<i>jacques.pichon@free.fr 04.50.59.61.60</i>
<i>Du 3 au 25 mars</i>	<i>Exposition</i>	<i>Salle de musique (face à la Bibliothèque)</i>	<i>Arts sans Frontières</i>	<i>jeansolangeortiz@outlook.fr 04.50.56.29.13</i>
<i>Dimanche 18 mars</i>	<i>Thé dansant</i>	<i>Foyer rural</i>	<i>Club rencontre des Aînés</i>	<i>04.50.59.40.04</i>
<i>Samedi 24 et dimanche 25 mars</i>	<i>Salon du bien-être</i>	<i>Foyer rural</i>	<i>Union des Coachs du Léman</i>	<i>unioncoachsleman@gmail.com 06.73.85.75.67</i>
<i>Dimanche 22 avril</i>	<i>Concert</i>	<i>Foyer rural</i>	<i>Ensemble de Cuivres Chancy - Collonges</i>	<i>cgraziotti@orange.fr 06.20.69.64.02</i>
<i>Dimanche 29 avril</i>	<i>Fête du Printemps</i>	<i>Foyer Rural</i>	<i>Sou des écoles</i>	<i>soucollonges@yahoo.fr 06.85.81.32.53</i>
<i>Samedi 26 mai</i>	<i>Repas</i>	<i>Foyer rural</i>	<i>Jeunesse d'Ecorans</i>	<i>lea.1903@live.fr 07.70.42.52.32</i>

Vous trouverez beaucoup d'autres activités et animations sur le site du Fort l'Ecluse :

<http://www.cc-pays-de-gex.fr/fortlecluse/-Francais-.html>



INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires pour le bricolage et le jardinage

Du lundi au vendredi :
8h – 12h / 14h – 19h30

Samedi :
9h – 12h / 15h – 19h

Dimanche & jours fériés :
10h – 12h

Déchetterie de Péron

	<u>Horaires d'hiver (nov. à fév.)</u>	<u>Horaires d'été (mars à oct.)</u>
Du lundi au vendredi	8h30 – 12h / 13h30 – 17h	8h30-12h / 13h30-18h
Samedi	8h30 – 17h	8h30 - 18h
Dimanche	9h – 12h	9h - 12h

Fermeture les jours fériés

Numéros importants

Police municipale 04 50 59 33 12

Pompiers 18 – ou 112 (portable)

Gendarmerie 17

Médecins 04 50 56 71 00

Infirmières 04 50 56 71 64

Pharmacie 04 50 59 60 17

Dentiste 04 50 59 61 31

Podologue 04 50 59 54 79

Kinésithérapeute 04 50 59 66 19

Psychologue 06 15 47 47 59

Assistante sociale 04 50 42 12 65

École & psychologue 04 50 59 68 30 ce.0010416x@ac-lyon.fr

Familles Rurales 09 75 17 14 37 / 06 74 42 09 70 alshcollonges@gmail.com

Bibliothèque 04 50 56 72 06 bibliotheque.collonges@orange.fr

Vous aimeriez publier un article ou autre ?

***Merci d'envoyer vos suggestions de préférence par e-mail
ou bien déposez-les à la Mairie.***

Pour le bulletin d'avril 2018, avant le : 15 mars 2018

Nous nous réservons le droit d'en différer la publication.

MAIRIE DE COLLONGES

du lundi au vendredi : 9h - 11h30

& lundi mardi et jeudi : 17h - 19h

Tel. 04 50 59 61 25

Fax. 04 50 56 70 63

collonge@cc-pays-de-gex.fr

www.collonges.fr

***Le Conseil Municipal se réunit le deuxième mardi de chaque mois.
Les comptes-rendus sont affichés devant la Mairie et publiés sur le site internet de la commune.***